



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2024/2025 PROCES VERBAL N° 30

Réunion par voie électronique : 16/06/2025

Président : M. Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : MM. Pascal DELAFOSSE-Luc DUVAL-Serge COLARD-Thierry BLONDEL

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr

- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Le procès-verbal n° 29 est adopté à l'unanimité par les membres présents

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Dossier en retour de la commission départementale de discipline

U15D1 :

Poule c :

Match du 17 Mai 2025

Match n ° 53201107 : ROUEN SAPINS FC 2 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 1

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale de discipline dans son PV n°100 du 05/06/2025 publié le 13/06/2025

La commission donne match perdu par pénalité 0 point à l'équipe de ROUEN SAPINS FC 2 pour abandon de terrain

La commission donne match perdu par pénalité 0 point à l'équipe de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC 1 pour abandon de terrain

Prend note de la décision de suspendre le terrain de ROUEN SAPINS FC pour les catégories U15 et U18

Jusqu'au 31 décembre 2025 et de faire jouer à l'extérieur tous les matchs de ces équipes.

Les frais d'arbitrage des matchs devant se dérouler à domicile à la publication des calendriers restent à la charge du club de ROUEN SAPINS FC.

Dossier en retour de la commission départementale des règlements et contentieux

U18 D1 :

Poule B :

Match du 17 Mai 2025

Match n ° 53213697 : AL DEVILLE MAROMME 22 / ST AUBIN FC 21

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son PV n°18 du 05/06/2025 publié le 10/06/2025

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U18 D2 :

Poule A :

Match du 17 Mai 2025

Match n ° 53213805 : AC BRAY EST FORGES 21 / AS GOURNAY FOOTBALL 21

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son PV n°18 du 05/06/2025 publié le 10/06/2025

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Coupe du DFSM U15 :

Match du 08 Mai 2025

Match n ° 53330107 : GROUPEMENT SAINT MAURICE FC 1 / YERVILLE FC 1

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son PV annexe n°18 du 05/06/2025 publié le 10/06/2025

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Dossier en retour de la commission départementale des compétitions masculines jeunes

Voir annexe procès-verbal numéro 30 sur FOOTCLUB.

U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 53251685 : FC ROLLEVILLAIS 21 / US DE BOLBEC 22 du 26 AVRIL 2025

U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n° 53260745 : US MESNIL ESNARD FRA 22 / CANTELEU FC 21 du 26 AVRIL 2025

U18 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 53213725 : ST AUBIN FC 21 / G ELBE.CLEON.CAUDEBEC du 03 MAI 2025

COUPE DU DFSM U18

Equipes qualifiées pour la finale départementale qui sera disputée à Yerville le samedi 21 juin 2025

US LILLEBONNAISE 21

O PAVILLAIS 21

COUPE DU DFSM U15

Demi-finale : matchs joués le samedi 14 juin 2025

La commission homologue les rencontres disputées sur le score acquis sur le terrain.

Equipes qualifiées pour la finale départementale qui sera disputée à Yerville le samedi 21 juin 2025

GRAND QUEVILLY FC 1

US LUNERAYSIENNE 1

Match n° : 53371775 : GRAND QUEVILLY FC 1 / GROUPEMENT EFECOCCSP 1

La commission inflige à GRAND QUEVILLY FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° de licence du délégué).

COUPE DU DFSM U13

Résultats du tour n°5 (demi-finale)

Plateau N°1 : au HAVRE CAUCRIAUVILLE

1^{er} HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1 8 Pts

2^{ème} SC GRAVENCHON 2 5 Pts

3^{ème} US MESNIL ESNARD FRAN 2 2 Pts

Plateau N°2 : à BOIS GUILLAUME

1^{er} ST AUBIN FC 1 6 Pts

2^{ème} ECOLE de FOOT ELBEUF 2 5 Pts

3^{ème} FUSC BOIS GUILLAUME 2 3 Pts

Les équipes du HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1 et de ST AUBIN FC 1 vainqueurs de leur plateau respectif sont qualifiés pour la finale départementale qui sera disputée à Yerville le samedi 21 Juin

Le Président Denis OLIVIER


Denis OLIVIER

Le Secrétaire Serge COLARD


Serge COLARD